



ASDP

ASA de DENNEVILLE PLAGE - ASDP

ASDP ASSEMBLEE des PROPRIETAIRES 7 Aout 2024

Liminaire

- Nomination du Président et du secrétaire de séance

A l'unanimité l'assemblée sera présidée par Denis LEFEBVRE
et le secrétariat sera assuré par Aurélie DUGAY

ORDRE du JOUR

- 1. Rappel de Situation**
- 2. Rapport d'activité 2023**
Réalisations 2023-2024
- 3. Rapport financier 2023**
- 4. Rapport d'orientation 2024-2025**
- 5. Election des membres du syndicat**
- 6. Echanges**

Rappel de situation

1. Présentation du Conseil Syndical
2. Risques
3. Rappel de l'arrêté préfectoral
4. Moyens & Missions

Le CONSEIL SYNDICAL

1. Bureau:

1. Président
2. Vice-Présidente
3. Secrétaire

2. Salariée Secrétaire comptable

3. Commission Travaux

4. Commission Finances & Juridique

5. Commission Communication et Événementiel

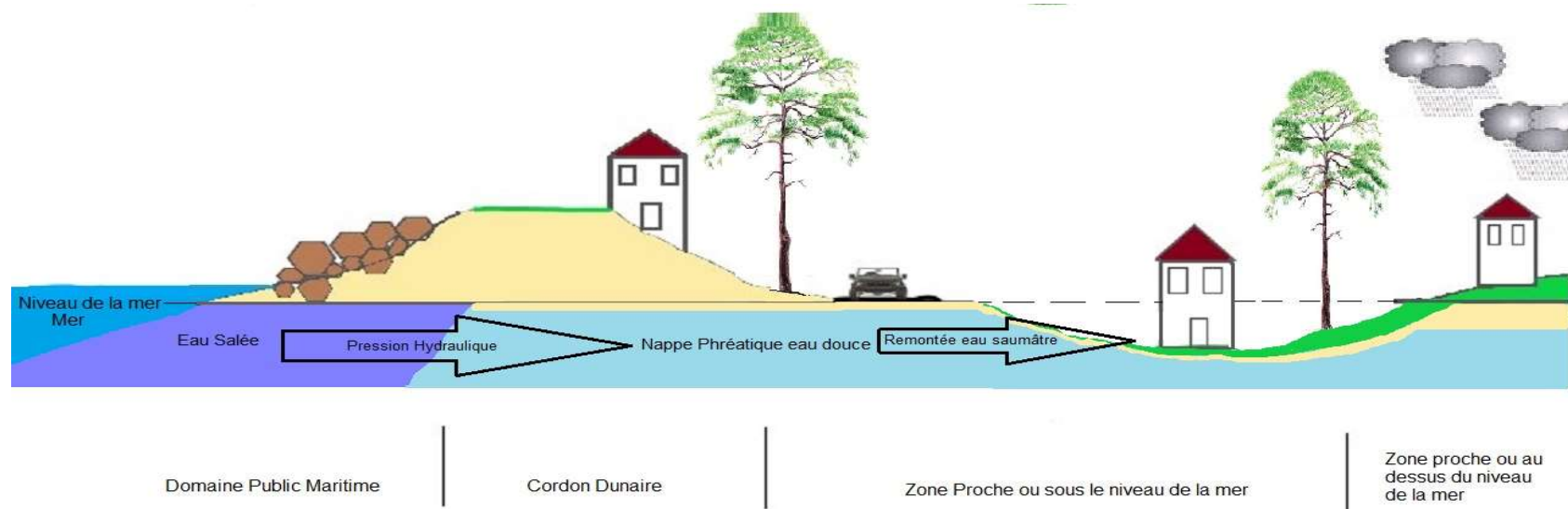
6. Représentant de la commune

1-1- RISQUES

Par ordre de probabilité du risque

- INONDATION PAR CONTOURNEMENT et BRECHES
- EROSION
- REMONTEE DES NAPPES & SALINISATION DES SOLS

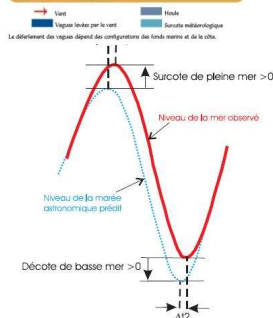
Profil de la côte ouest Cotentin



1-1 RISQUE INONDATION

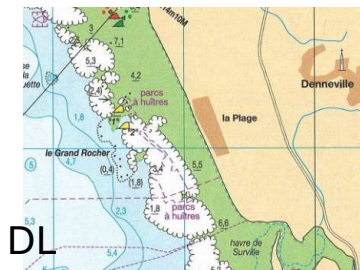
Milieu Maritime (Référence **ZH**)

Milieu Terrestre (Référence **NGF**)



49°18' N
1°45' W **Portbail** ☆

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mar. 12	03h42	0,46m	
	08h59	12,60m	116
	16h06	0,16m	
	21h21	12,29m	115



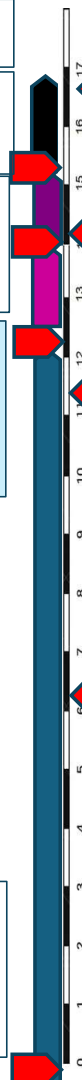
Vagues

1m élévation de la mer à horizon 2050 (GIEC)

1,6m, hauteur de surcote de la mer à Denneville à l'Ouragan 1987(SHOM)

12,6m, hauteur de marnage des plus forts coefficients à Denneville(SHOM)

Zéro des mers, (ZH),
Niveau le plus bas des plus basses mers astronomique



10,5m, Altimétrie de la plus basse dune de Denneville-Plage (ISL)

8m, Altimétrie de la chapelle de Denneville-Plage

5m, Altimétrie de la cale à Denneville

Zéro des terres (NGF),
défini par le marégraphe de Marseille, **6,74m** au dessus du ZH

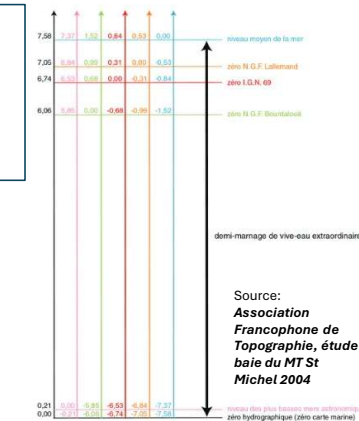


Figure 2

Source:
Association
Francophone de
Topographie, étude
baie du MT St
Michel 2004

1-1 Conséquences Submersion

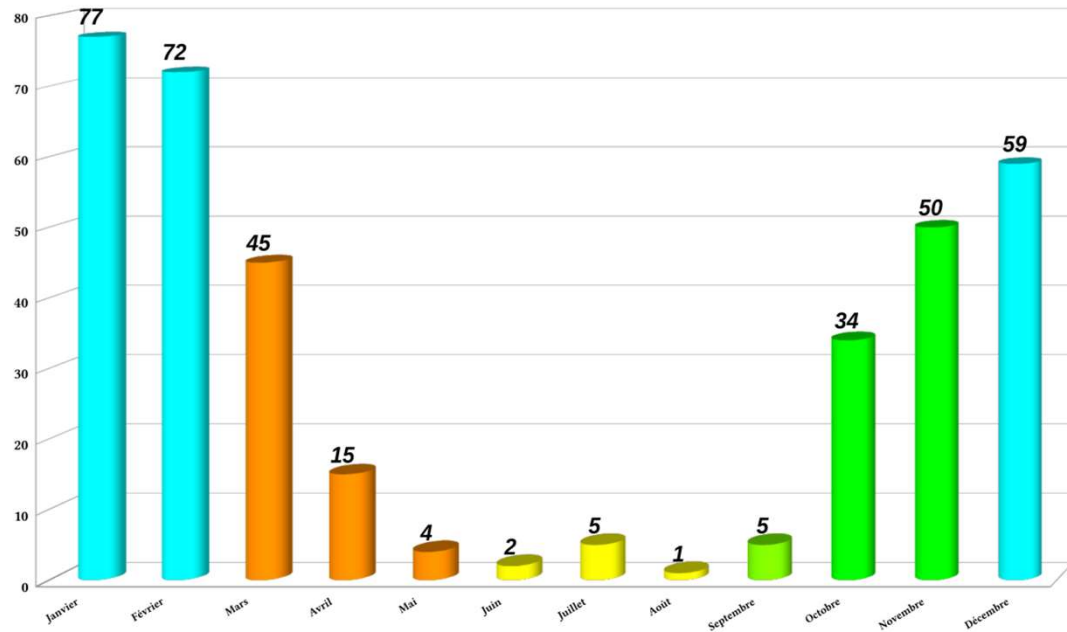
Lors d'une submersion quelles seraient les conséquences:

1. Mise hors d'usage des réseaux enterrés:
 - Assainissement
 - Réseau électrique
 - Fibre Internet
2. Dégradation
 - Des chaussées
 - Des bâtiments

1-1 Événements climatiques

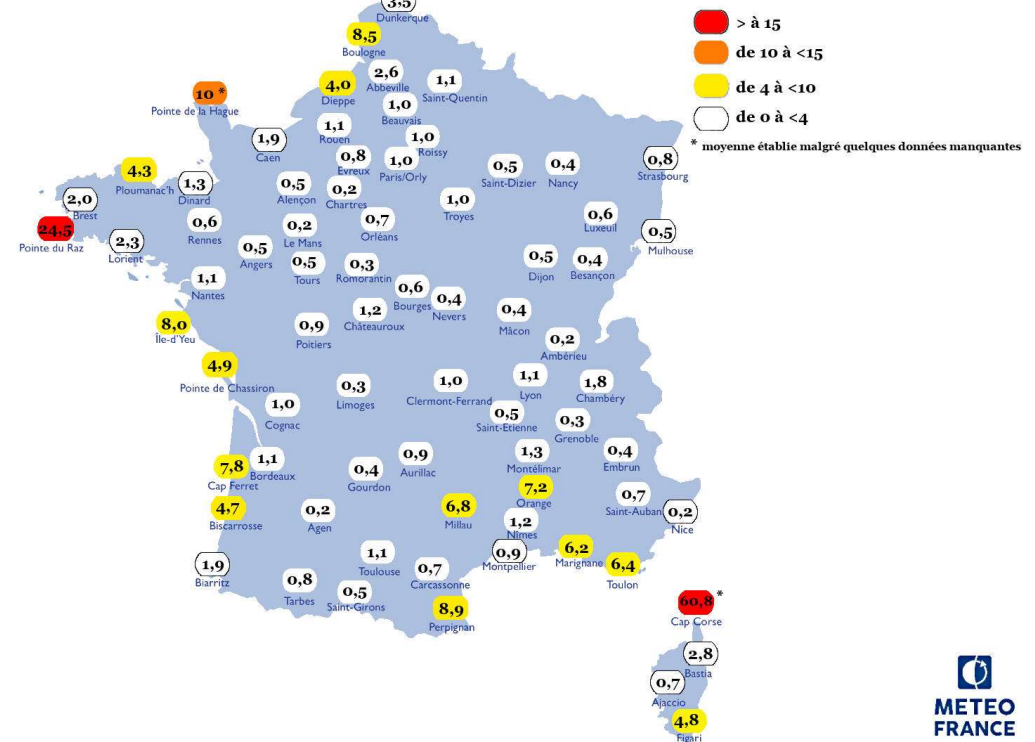


Répartition mensuelle des tempêtes
du 1er janvier 1980 au 30 juin 2022



Période de calcul : 1991-2020

Moyenne annuelle de nombre de jours avec
des rafales supérieures à 100 km/h



DL

1-1- TEMPETES Hiver 2023-2024



Tempête PIERRICK 09 avril 2024, coefficient 112, 08h40

DL

1-1- TEMPETES Hiver 2023-2024



Tempête PIERRICK 09 avril 2024, coefficient 112, 08h40 / 18h10

1-1- TEMPETES Hiver 2023-2024



Tempête PIERRICK 09 avril 2024, coefficient 112, 18h10

1-1- PLUIES Hiver 2023-2024



Inondations 08 mars 2024, Espace dunaire nord Denneville

1-2- Rappel de l'Arrêté Préfectoral

- L'ASA de Denneville Plage a reçu mission de service public par arrêté préfectoral:
 - Arrêté N° 22-187-JS; Art 3 : **L'association a pour but la protection contre la Mer des propriétés** comprises dans le périmètre défini
 - Statuts ASA; Art. 4. **L'association a pour but la protection contre la mer des populations et des biens** et l'information des populations

1-3- Moyens & Missions

- Pour rappel, les intervenants dans le champ de la protection des personnes et des biens contre la mer:
 - Les ASA et différentes structures publiques & privées (Moyens)
 - Les communes et les maires (Responsabilité)
 - Les communautés de communes (GEMAPI)
 - Les conseils Départementaux (Infrastructures)
 - L'Etat à travers ses services (DDTM, DREAL,...)
- Missions ASA:
 - Protection des personnes et des biens contre la mer lors de
 - Submersions
 - Erosion
 - Information des populations sur
 - Les Risques encourus
 - La conservation des protections
 - Législation en vigueur sur les espaces naturels

Rapport d'activité 2023-2024

- **Points:**
 - Protection contre les submersions
 - Protection contre l'érosion
 - Information des populations
 - Protection des espaces naturels

2-1 Protection contre la Submersion

- **Novembre 2023** Elaboration du projet de système de protection contre la mer à l'entrée de la cale de Denneville
- **Janvier 2024**: Echanges sur ce projet avec
 - Commune
 - Conseil départemental de la Manche
 - Communauté Agglomération du Cotentin

2-1 Protection contre la Submersion



Pour rappel: 2 Nov 2023
CIARIAN :
Hauteur d'eau : 10,75m
Rafales environ +140kmh

RdF



9 avril 2024 Pierrick :
Hauteur d'eau : 11,67m
Rafales environ 100kmh

2-2 Protection contre l'Erosion

- **2022** : Demande de concession du Domaine Public Maritime (DPM) **refusée** par DREAL
- **2023**: Arrêté préfectoral de **création ASA** de Denneville Plage
- **Juillet 2024**: Lancement d'une **nouvelle** étude d'impact environnemental **obligatoire** à toute demande de concession du DPM et donc à toute autorisation de travaux
- **Juillet 2024 / juillet 2025**: Etude Impact Environnemental sur les 4 saisons
- **2025/2026** : Instruction par les services DDTM/DREAL
- **2^{ème} semestre 2026**: Possible concession et définition de l'autorisation de travaux

2-3 Information des Populations

- Exposition sur la protection du littoral

LE LITTORAL MANCHOIS : HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

SUBMERSION MARINE : LES ZONES POTENTIELLEMENT SOUS LE NIVEAU MARIN (ZPNM)

Aujourd'hui, il y a **36 000 ha de zones basses submersibles** dans la Manche pour un niveau marin centennal (= plus fort niveau de pleine mer statistiquement observé sur une période de 100 ans).

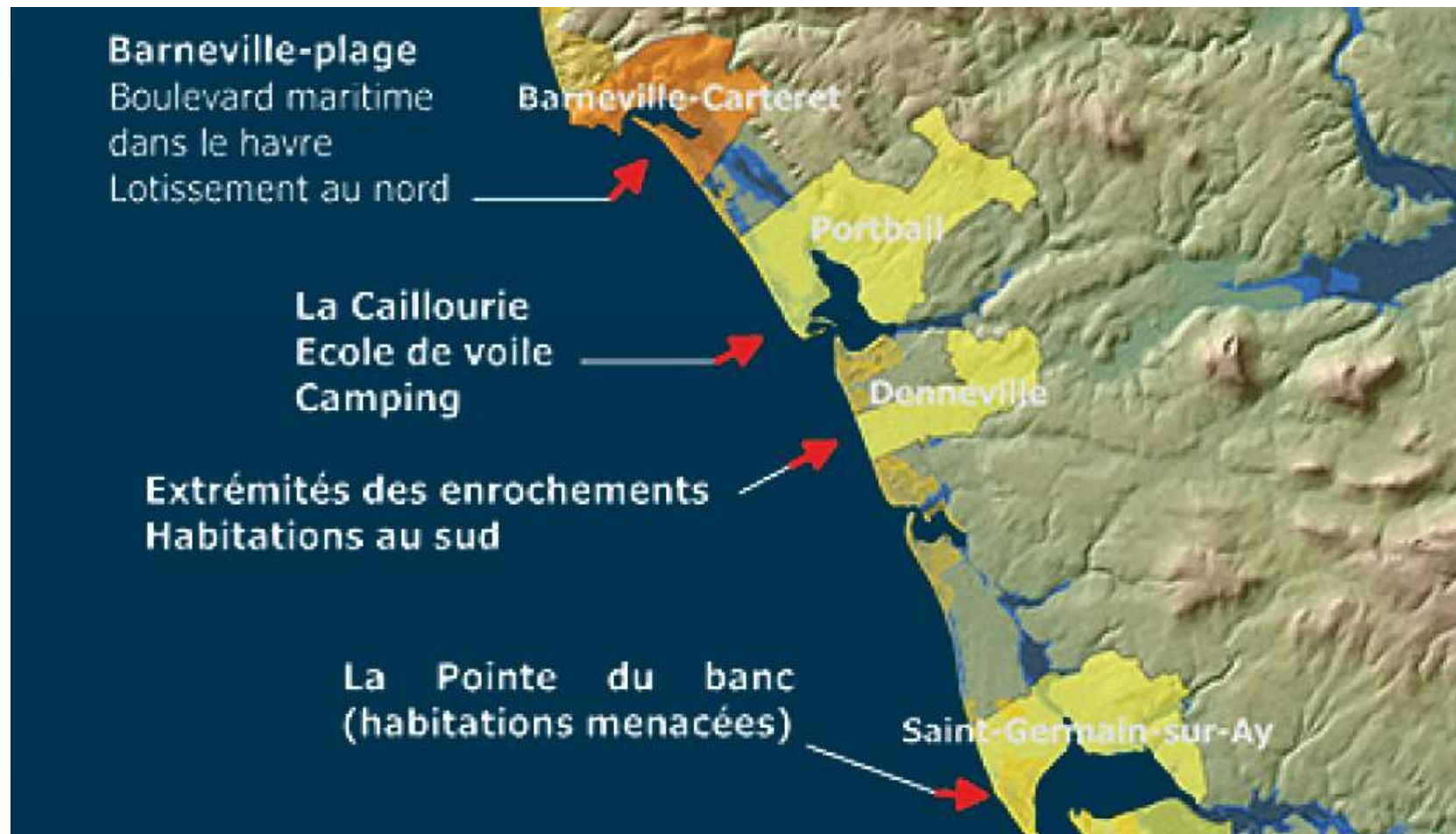
Avec la montée du niveau marin, ces espaces vulnérables couvriront **40 000 ha pour une élévation de 0,50m** et **44 000 ha pour une élévation de 1,10m**.

CHIFFRES CLÉS

700 000 hectares sont situés en zones basses submersibles en France

2-3 Information des Populations

- Exposition sur la protection du littoral



2-3 Information des Populations

- Nouveau Local pour l'ASDP: 4 route de la Mer



DL

2-4 Protection des espaces naturels

Objet : Travaux fragilisant le cordon dunaire de Denneville-Plage.

Janvier 2024: Courrier Préfecture /DDTM

Monsieur le président,

Il a été porté à ma connaissance que des membres de votre ASA effectuent des travaux qui, bien que sur leur propriété, sont susceptibles de fragiliser les terrains voisins et en particulier le cordon dunaire situé entre leurs parcelles et la plage, qui appartient au domaine public maritime (DPM). Aussi, je me permets de vous souligner l'importance de préserver ce cordon dunaire.

Les dunes jouent un rôle essentiel dans la protection de notre littoral contre l'érosion. En agissant comme une barrière naturelle, elles limitent l'impact des vagues et des tempêtes, préservant ainsi les terres situées en arrière-plan. De plus, elles abritent une biodiversité précieuse, contribuant à l'équilibre écologique de la région.

En tant qu'ASA, votre rôle est fondamental dans la gestion et la préservation de cet écosystème fragile qui protège naturellement vos propriétés. Il est essentiel que les membres de votre ASA y soient sensibilisés et je vous encourage vivement à poursuivre vos efforts en ce sens.

Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, je vous invite également à rappeler aux membres de votre ASA que tous les travaux réalisés sur le DPM (exemple : tonte, fauchage, etc.) doivent faire l'objet d'une autorisation de la DDTM. Il en est de même pour tout ce qui représente une occupation du DPM, comme l'installation d'un escalier d'accès à la plage par exemple.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des
territoires et de la mer
Le chef du pôle gestion du littoral

Laurent de PONTFARCY
Chef du pôle Gestion du littoral

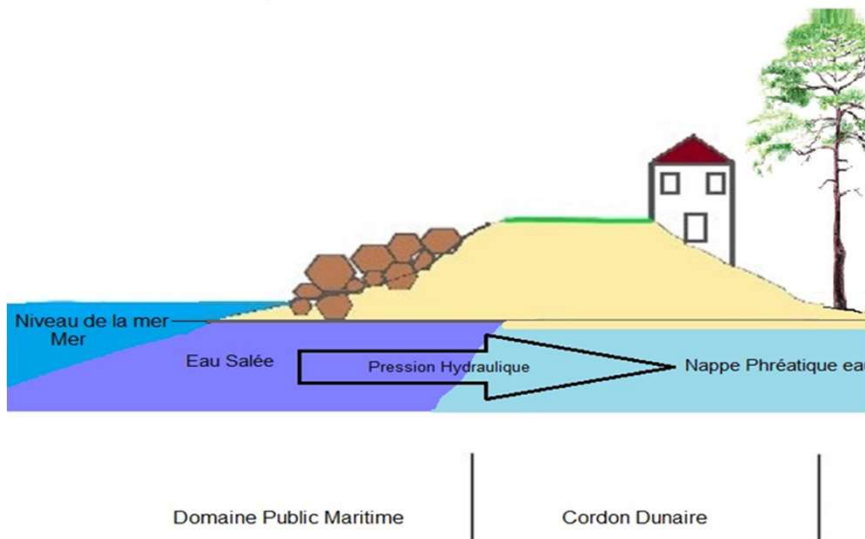
**Rappel:
Tous les
propriétaires
sont membres
de l'ASA**

DL

2-4 Protection des espaces naturels

Courrier Préfecture /DDTM Janvier 2024:

- Protégeons la laisse de mer
- Nettoyons la laisse des plastiques et...



- Protégeons le cordon dunaire
- Priorisons les passages prévus

DL



2-4 Protection des espaces naturels

1. Accès à la plage:

- Mars 2024: présentation d'un cheminement en milieu naturel
- Avril 2024: Demande et Etude de devis

2. Réfection de l'accès de la rue du Nord par les services de la commune



2-4 Protection des espaces naturels

2. Rappel Tracteurs

**A Denneville, en accord avec la DDTM,
La circulation et le stationnement des
tracteurs sur la plage sont autorisés
sous réserve de:**

- **Vitesse 10Km/h maximum**
- **Pas d'accès à marée haute et fort coefficient**
- **Attention particulière lors des jours de fortes affluences**
- **Stationnement sur la zone définie par la DDTM**

2-5 Recours Tribunal

Juin 2023

- Suite au recours des époux Mangeret contre l'arrêté de création de l'ASA, mandat donné au cabinet SEBAN pour représenter l'ASDP

Février 2024

- Dépôt du mémoire en défense au tribunal administratif de Caen

Mars 2024

- Jugement sur le fond reporté dans l'attente du traitement de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par le Conseil d'Etat

2-2 Points Législatifs particuliers

Code de l'environnement

- **Article L122-1:**

- II.-**Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale** en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas.
- .../...
- **L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier** de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants :
 - 1° La santé de la population humaine ;
 - **2° La biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces protégées et à leurs habitats au titre de la directive 92/43/ CEE du 21 mai 1992 et de la directive 2009/147/ CE du 30 novembre 2009;**
 - 3° Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat ;
 - **4° Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ;**
 - 5° L'interaction entre les facteurs mentionnés aux 1° à 4°.

2-2 Points Législatifs particuliers

Code général des collectivités territoriales :

- **Article L.2212-2**

En vertu de ses pouvoirs de police, **le maire a l'obligation de « prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, [...] les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, [...] de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure »**

2-5 Environnement Législatif

1. Les Codes

- **Code de l'environnement**
- **Code général des collectivités territoriales**
- **Code Civil**
- **Code de l'Urbanisme**
- **Code général de la propriété des personnes publiques**

2. Les lois, ordonnances et jurisprudences

- **Ordonnance 2004-632**
- **Loi sur l'eau (2006)**
- **Loi Climat et Résilience (2021)**
- **Jurisprudences Conseil d'Etat**

Liste non exhaustive

2-6 ADTCOC



ADTCOC

Association pour la Défense du Trait de
Côte Ouest Cotentin

Maintenir **notre adhésion à l'ADTCOC**

Association de Défense du Trait de Côte de
l'Ouest Cotentin qui regroupe les présidents
des ASA de défense contre la mer pour:

- notre représentation départementale,
régionale et nationale,
- avoir un soutien sur la communication et le
juridique.

Avis sur rapport d'activité 2023

Rapport d'activité adopté à la majorité:

Abstention:

- 5 propriétaires en zone 3
- 2 propriétaires en zone 2

Pas d'opposition

Rapport Financier 2023

1. Compte Administratif 2023 (CA)

2. Taxe 2025

3-1 CA 2023 ASA DE DENNEVILLE PLAGE – Section de Fonctionnement

Dépenses

Chap./Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	19 200,00	3 143,60
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	728,30
6064	Fournitures administratives	200,00	65,00
615231	Entretien voiries reseaux		
6156	Maintenance – logiciel cosoluce	2 000,00	1 044,00
6161	Multirisques – assurances	1 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	500,00	491,21
625	Déplacements et missions	1 000,00	552,50
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	12,59
6281	Concours divers (cotisations...)-adtcoc	0,00	250,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante		

012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00	3 235,99
6413	Personnel non titulaire	6 500,00	2 505,99
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 500,00	730,00
67	Charges spécifiques	1 800,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 800,00	0,00
	TOTAUX	30 000,00	6 379,59

NOTA: En 2023, il n'y a pas eu d'investissement, il n'y a pas lieu de présenter la section investissement

3-1 CA 2023

ASA DE DENNEVILLE PLAGE –Section de Fonctionnement

Recettes

Chap./Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	30 000,00	32 320,00
70686	Redevances syndicales (ASP)	30 000,00	32 320,00
76	Produits financiers	0,00	13 882,04
7688	Autres (solde de l'asl)	0,00	13 882,04
002	Excédent de fonctionnement reporté		
002	Excédent de fonctionnement reporté		
		30 000,00	46 202,04

AD

3-1 Taxe 2025

- Pour 2025, le comité syndical n'envisage pas d'augmenter la taxe .
- Quand les travaux seront autorisés, nous devons envisager leur financement.

Avis sur le rapport financier 2023

Rapport financier 2023 adopté à la majorité:

Abstention:

- 5 propriétaires en zone 3
- 2 propriétaires en zone 2

Pas d'opposition

Rapport Orientations 2024

4-1 Protection contre la Submersion

- Sur 2eme semestre 2024:
- Septembre 2024, Batardeau en haut de cale de Denneville
 - Demande de modification de voirie au Conseil Départemental pour l'accès à la cale
 - Demande de devis de travaux
 - Echanges avec les professionnels de la mer
- *Devis non réalisés, montant environ*

4-1 Protection contre la Submersion

IMPORTANT : Il s'agit d'un PROJET



Fonctionnement : 2h00 à pleine mer, en cas de tempête avec fort coefficient, après réception d'un avis de submersion par la préfecture

4-1 Protection contre la Submersion

IMPORTANT : Il s'agit d'un PROJET



RdF

4-1 Protection contre la Submersion

- Sur 2eme semestre 2024:
 - **Batardeau de St Rémy des Landes**
 - DDTM
 - Rencontre Maires de St Rémy/ La Haye
 - Rencontre Syndicat Mixte des Espaces Littoraux (SYMEL)
- *Devis non réalisés, montants non fixés*

4-1 Protection Espace Naturel



- Gestion des travaux d'accès à la plage, objectifs :
 - protéger le cordon dunaire
 - faciliter un accès marchant et roulant (poussettes)



Dans ce projet, en aucun cas nous ne toucherons un « Caillou » nous devons nous intégrer à l'existant y compris les pentes ...

4-1 Protection Espace Naturel



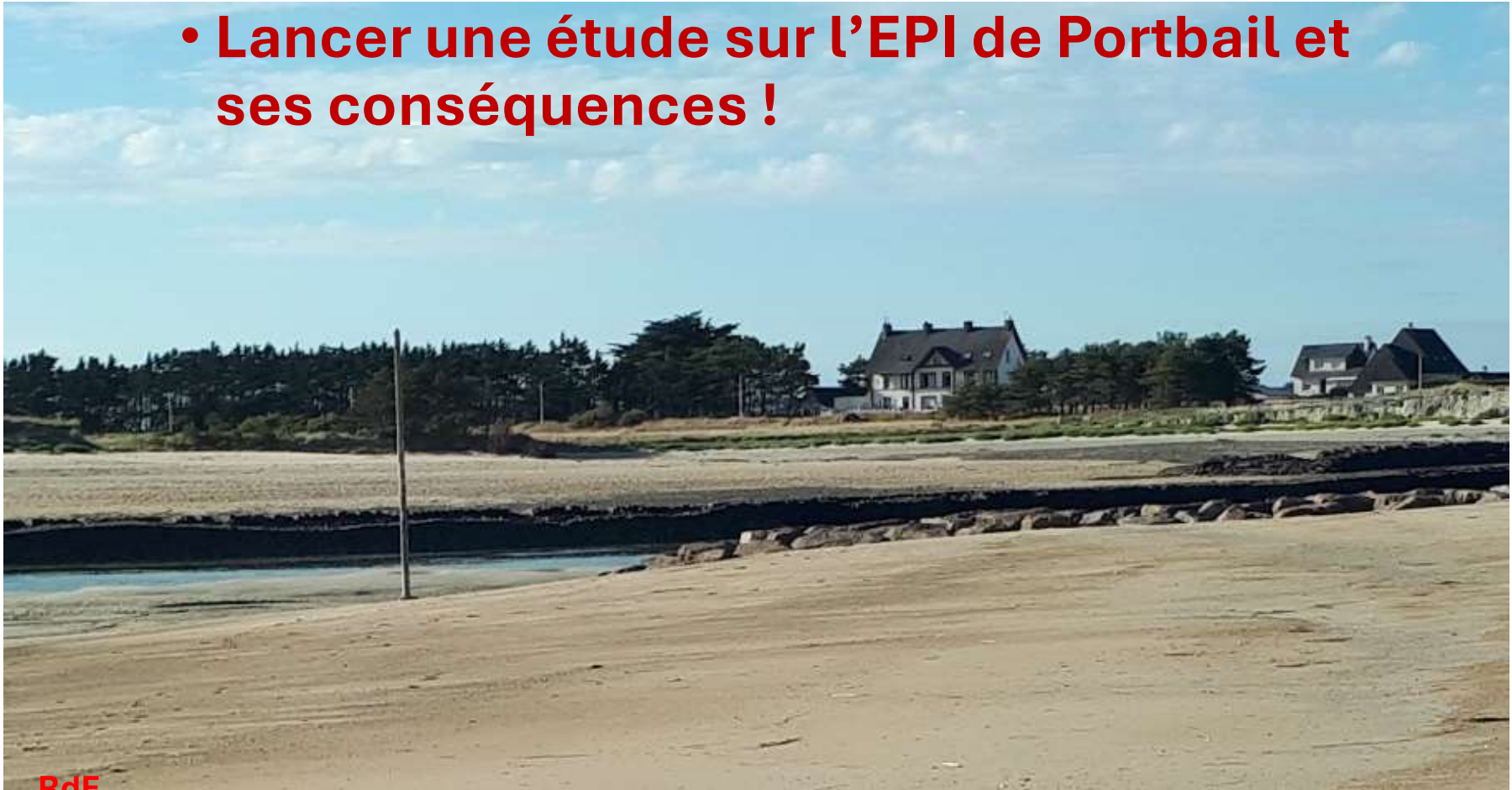
RdF

- Sur 2eme semestre 2024:
 - **Accès plage**
 - Présentation à la commune et aux habitants
 - Plan de travaux
 - Plan de Financement
 - *Montant des travaux envisagés environ 30 000 euros*

4-1 Est-ce possible de réensabler la plage ?

- Sur 2025 :

- **Lancer une étude sur l'EPI de Portbail et ses conséquences !**



RdF

4-2 Protection contre l'Erosion



DL

- **Juillet 2024 Juillet 2025**: étude impact environnemental
- **2025/2026** Instruction par les services DDTM/DREAL
- *Montant de l'étude 45000 € répartis sur 2024 & 2025*

4-4 Protection Juridique

- Sur 2024:
 - **Mandat cabinet SEBAN**
 - *Montant de l'engagement environ 5 000€*
 - **Adhésion ADTCOC**
 - *engagement 1000 €*
- Sur 2025:
 - **Mandat cabinet SEBAN**
 - *Montant prévisionnel suivant évolution de la situation environ 3 000 €*

Intervention du Maire

Election des membres bénévoles du Syndicat

**12 membres élus pour un mandat de 3 ans,
renouvelables par tiers:**

- 6 Titulaires**
- 6 Suppléants**

5-1 Nos besoins

- **Une équipe renforcée sur:**
 - La communication (secrétaire élu)
 - Le suivi des projets
 - La recherche de financements
 - Accompagnement juridique

5-2 Membres sortants

- 2 démissionnaires au cours de l'année
- 2 propriétaires ne souhaitant pas prolonger leurs mandats
- 1 propriétaire ayant quitté le périmètre de l'ASA
- 3 propriétaires ayant atteint la fin de leur mandat et souhaitant se représenter

5- Membres se présentant

- Mme. Françoise LECROISEY (se représente titulaire)
- M. Régis DE FOUCAULT (se représente titulaire)
- M. Stéphane LECOURT (se représente suppléant).
- M. Philippe BORGAT (suppléant)
- M. Vincent DENETRE (suppléant)
- Mme Fabienne KIENLEN (titulaire pour la communication)
- M. Marcel SARAZIN (suppléant)
- Mme. Nicole OHEIX (suppléant)

Election

La liste complète est élue à l'unanimité

Echanges